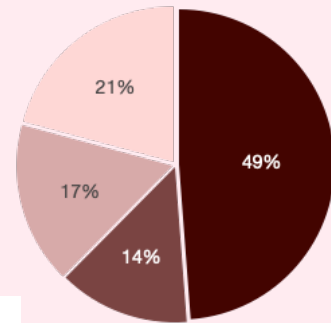
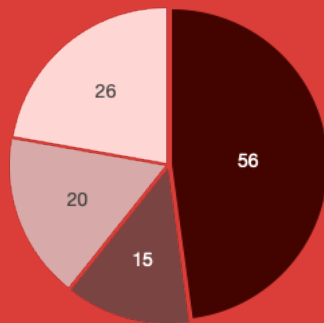


Statuts actuels

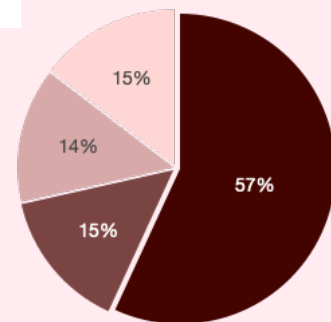
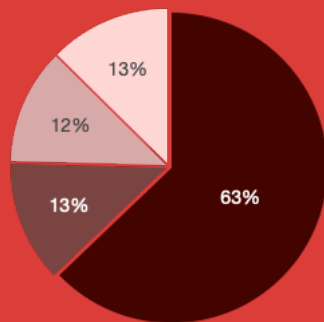
Nouveaux statuts

VOIX AU CI



■ Communes avec 1 voix
■ Communes avec 2 (ou 3) voix
■ Grandson-Yvonand-Concise
■ Yverdon-les-Bains

COÛT



· Iniquité dans la répartition des coûts à charge d'Yverdon-les-Bains

· Rééquilibrage partiel de la répartition des coûts sans changement de poids politique au CI
 · Yverdon-les-Bains garde une sous-représentation au CI par rapport à sa contribution

TROIS MYTHES BRISÉS

Q La contribution spéciale de CHF 10 par habitant mise par Yverdon-les-Bains sert-elle à payer ses services de la police du feu ?

R Non, en aucun cas, les services de la police du feu – soit 1.3 EPT – sont 100% à charge d'Yverdon-les-Bains et n'apparaissent pas dans les comptes du SDIS.

Q Yverdon-les-Bains peut-elle décider toute seule au Conseil intercommunal ?

R Aucunement, tant dans les statuts actuels que dans les futurs; Yverdon-les-Bains a moins de la moitié des voix, alors que la majorité est fixée à 75 voix (anciens statuts) et 7/10, soit 87 voix (nouveaux statuts). Prises ensemble, les communes du DPS ne peuvent atteindre cette majorité. Ceci est la garantie d'un processus démocratique nécessitant un consensus à large échelle pour passer un objet.

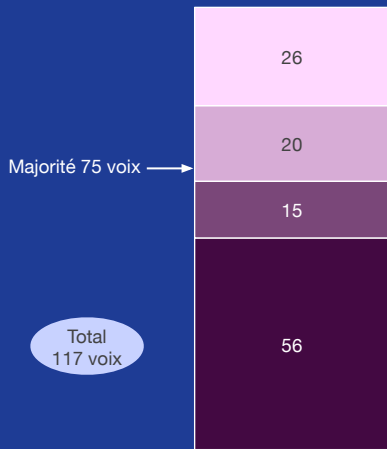
Q Yverdon-les-Bains ne devrait-elle pas payer plus du fait que la majorité des interventions ait lieu sur son territoire?

R Le site DPS G1 Yverdon-les-Bains, en tant que centre régional, est sollicité sur 89% des interventions du SDIS. Mais seulement la moitié des interventions du SDIS sont sur le territoire d'Yverdon-les-Bains. Ainsi, le site G1 effectue 44% de ses prestations au bénéfice des autres communes. En outre, 92.4% des interventions génèrent des recettes. Finalement, le site G1 représente 55% de la participation financière de l'ECA. Ainsi, le site G1 coûte plus, mais rapporte plus et surtout, agit au bénéfice de toutes les communes. Il est faux de dire que la ville bénéficie plus du site G1 que le reste des communes du SDIS.

Statuts actuels

Nouveaux statuts

CONSEIL INTERCOMMUNAL

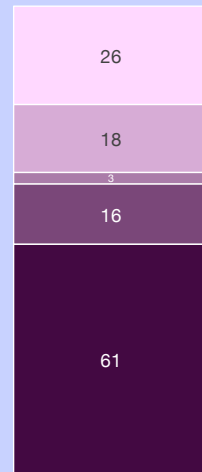


Majorité 75 voix

Total
117 voix

- Communes avec 1 voix
- Communes avec 2 voix
- Commune avec 3 voix
- Grandson-Yvonand-Concise
- Yverdon-les-Bains

- Majorité fixe à 75 voix, n'évolue pas avec la courbe démographique
- Communes du DPS n'ont pas la majorité

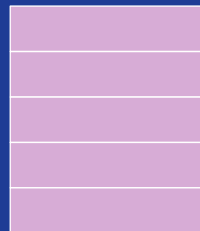


Majorité 7/10

Total
124 voix

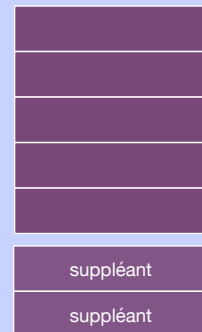
- Majorité relative à 7/10, évolue avec la courbe démographique
- Communes du DPS n'ont pas la majorité

COMMISSION DE GESTION



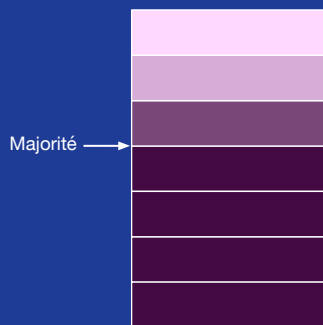
- Communes sans critère
- Communes non représentées directement au Codir

- Indépendance non garantie par les statuts
- Pas de suppléant



- Indépendance accrue de la Coge par des communes non représentées directement au Codir
- Nomination de deux suppléants

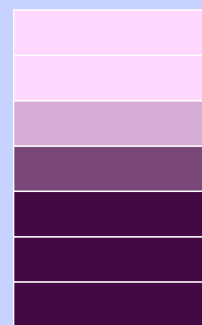
COMITÉ DE DIRECTION



Majorité

- Communes du DAP
- Yvonand
- Grandson-Concise
- Yverdon-les-Bains

- Majorité yverdonnoise au Codir
- 1/7e représentation des communes du DAP



Majorité

- Abandon de la majorité yverdonnoise au Codir
- Doublement de la représentation des communes du DAP